



**TRAS** Trinationaler Atomschutzverband  
**ATPN** Association Trinationale  
de Protection Nucléaire

Murbacherstrasse 34  
4056 Basel  
Schweiz / Suisse  
Sekretariat +41 61 322 06 24  
[atomschutzverband.ch](http://atomschutzverband.ch)

Bâle, début mai 2019

# ATPN

## Rapport annuel d'activité

### 2018 / 2019

(Période couverte : mai 2018 - avril 2019)

## Sommaire

<b>1. Activités de l'ATPN.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Évolution politique au sujet de Fessenheim et programme nucléaire français .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Évolution en Allemagne.....</b>	<b>9</b>
<b>4. Évolution en Suisse .....</b>	<b>9</b>
<b>5. Collaboration et nombre d'adhérents .....</b>	<b>16</b>
<b>6. Composition du Conseil d'administration .....</b>	<b>19</b>

Rédaction:

Prof. Dr. Jürg Stöcklin (Président) et

Dr. Rudolf Rechsteiner (Vice-président)

# 1. Activités de l'ATPN

## Octobre 2018 : l'ATPN lance deux nouveaux recours avec pour objectif la fermeture de Fessenheim

En octobre 2018, l'ATPN a déposé deux nouveaux recours gracieux contre la centrale nucléaire de Fessenheim.<sup>1</sup> Une autre plainte concernant des infractions aux règlements a aussi été adressée à la Commission européenne. Les recours engagés contre l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et le Ministère français de l'environnement et du développement durable thématisent les infractions suivantes :

- L'exploitant EDF n'a pas été en mesure de démontrer à ce jour des débits de refroidissement ultimes suffisants, ce que même le délégué territorial de la division de Strasbourg de l'ASN a critiqué.
- Les groupes électrogènes de secours exigés par l'ASN dès 2012 n'ont jamais été installés. Le « noyau dur » des prescriptions de l'ASN après Fukushima n'a donc jamais été réalisé.

Corinne Lepage, l'avocate parisienne de l'ATPN, a demandé au PDG d'EDF Jean-Bernard Levy de prouver que les essais de la pompe à eau souterraine ont démontré la capacité de pompage nécessaire au refroidissement d'urgence des deux réacteurs pendant au moins 100 heures.

Au lieu de faire la chasse aux infractions, l'ASN a assoupli cette année encore pour Fessenheim l'application des réglementations de mise à niveau, sous prétexte que la centrale ne serait plus exploitée au-delà de la date de la prochaine visite décennale.

## Succès partiels pour d'autres procédures judiciaires

Le Conseil d'État de Paris, qui est la plus haute juridiction administrative en France, a reconnu en partie le bien-fondé de la plainte de l'ATPN contre une nouvelle autorisation de rejets des effluents. Le tribunal insiste sur le fait que l'ASN, si elle veut accorder des dérogations aux normes françaises et européennes, devait fournir des raisons plus explicites avant le 01/10/2018. L'ATPN a obtenu du tribunal une indemnité pour frais de procès d'un montant de 3000 euros.

Mais le tribunal a rejeté l'argumentation selon laquelle EDF aurait dû déposer une demande d'autorisation formelle pour les rejets, au lieu de faire une simple annonce. La demande d'autorisation formelle est une démarche qui requiert une inspection publique du dossier et une consultation transfrontalière.

Le Conseil d'État a aussi rejeté un autre recours de l'ATPN qui demandait la mise à l'arrêt d'un réacteur, étant donné que les certificats d'épreuve d'un générateur de vapeur avaient été falsifiés. Avec pour conséquence la non-conformité, aujourd'hui encore, de ce générateur aux prescriptions légales.

Pour le Conseil d'État, les tests entrepris ensuite par EDF sur le générateur de vapeur suffisent à accorder une prolongation, même si la réglementation en vigueur n'est pas appliquée à la lettre.

---

1

Tous les documents sont disponibles en allemand et en français sur Internet :

[https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/brief\\_chevet\\_recours\\_gracieux\\_asn\\_20181030\\_de.pdf](https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/brief_chevet_recours_gracieux_asn_20181030_de.pdf)

[https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/brief\\_rugy\\_recours\\_gracieux\\_ministere\\_transition\\_ecologique\\_et\\_solidaire\\_20181030\\_de.pdf](https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/brief_rugy_recours_gracieux_ministere_transition_ecologique_et_solidaire_20181030_de.pdf)

[https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/brief\\_edf\\_demande\\_d\\_informations\\_complementaires\\_et\\_de\\_communication\\_de\\_documents\\_societe\\_edf\\_201810\\_de.pdf](https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/brief_edf_demande_d_informations_complementaires_et_de_communication_de_documents_societe_edf_201810_de.pdf)

[https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/lettre\\_chevet\\_recours\\_gracieux\\_asn\\_20181030\\_fr.pdf](https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/lettre_chevet_recours_gracieux_asn_20181030_fr.pdf)

[https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/lettre\\_rugy\\_recours\\_gracieux\\_ministere\\_transition\\_ecologique\\_et\\_solidaire\\_20181030\\_fr.pdf](https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/lettre_rugy_recours_gracieux_ministere_transition_ecologique_et_solidaire_20181030_fr.pdf)

[https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/lettre\\_edf\\_demande\\_d\\_informations\\_complementaires\\_et\\_de\\_communication\\_de\\_documents\\_societe\\_edf\\_201810\\_fr.pdf](https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/lettre_edf_demande_d_informations_complementaires_et_de_communication_de_documents_societe_edf_201810_fr.pdf)

## Jeu du chat et de la souris, avec une date de fermeture toujours reportée

Une situation qui met en évidence combien une base juridique solide serait indispensable :

- L'exploitant EDF avait d'abord annoncé publiquement le 02/03/2018 la mise à l'arrêt pour fin 2018 (voir schéma 2). Une date que le gouvernement a confirmée dans un courrier envoyé par le directeur de cabinet aux initiatives citoyennes d'Allemagne.
- Mais à ce jour, EDF n'a toujours pas introduit la demande d'autorisation exigée par la loi avant l'arrêt des réacteurs.
- L'actuel ministre de la Transition écologique et solidaire François de Rugy a fait une 1ère annonce sur une date de fermeture fin 2022 (*Le Monde* du 04/10/2018). En l'absence d'une décision exécutoire, cette déclaration était aussi peu contraignante que les précédentes, d'autant plus que ni EDF, ni l'ASN n'avaient été consultés en amont. D'ailleurs, le président Emmanuel Macron devait peu après rectifier cette annonce, parlant de 2020 comme date de fermeture pour les deux réacteurs.

De l'avis de l'ASN, aucune nouvelle inspection décennale ne devrait avoir lieu. Cela signifie la mise à l'arrêt de chacun des 2 réacteurs à la fin de leur période décennale respective. On peut y voir un aveu implicite de l'ASN, qui reconnaît ainsi que ces réacteurs ne surmonteraient pas de nouveaux examens de sécurité sans des rééquipements très coûteux. Mais l'avis de l'ASN ne remplace en aucun cas une vraie décision juridique pour une fermeture en 2020 ou 2021-2022.

D'ailleurs, l'ASN n'a encore jamais laissé entendre qu'elle demanderait la fermeture de la centrale pour des raisons de sécurité, bien au contraire :

- Le 12/03/2018, l'ASN a autorisé la remise en activité du réacteur 2, après presque

2 ans d'arrêt suite à des déficiences techniques. Celles-ci n'ont pas été corrigées selon les normes, mais si la mise à l'arrêt d'un réacteur dépasse une durée de deux ans, elle doit être définitive. C'est à l'évidence ce que l'ASN voulait éviter à Fessenheim, d'un commun accord avec l'exploitant EDF.

- L'ASN a allégé les marges de sécurité du générateur de vapeur, malgré les anomalies décelées dans la fabrication de certains de ses éléments.
- Les travaux de mise aux normes exigés par l'ASN en 2011, après Fukushima, n'ont toujours pas été entrepris par EDF. Et pourtant, l'ASN n'a pas ordonné la suspension de l'activité, elle a simplement évoqué de ne plus accorder de nouvelles prolongations au-delà de la date de la prochaine visite décennale.

**Pour toutes ces raisons et malgré des signaux plus favorables à une fermeture (voir ci-après), l'ATPN est d'avis qu'il est nécessaire de porter une nouvelle fois le non-respect des règles devant les tribunaux. Cette démarche est nécessaire au cas où les instances françaises chercheraient encore un nouveau moyen de reporter la mise à l'arrêt définitive.**

Les décisions concernant Fessenheim sont toujours suivies de très près par les habitants de la région. Plus de 200 personnes étaient présentes le 18/11/2018, lors du débat public « Stopper Fessenheim : risques, fermeture, avenir », organisé par la ville de Freiburg i.Br. Des représentants de l'ATPN y ont fait le point sur les procédures judiciaires en cours. Le Dr. André Herrmann a expliqué le contenu de ses expertises sur les risques et les équipements de sécurité de la centrale nucléaire.

## 2. Évolution politique au sujet de Fessenheim et programme nucléaire français

### L'essentiel

L'année 2018 n'a apporté aucun changement par rapport aux années précédentes sur le terrain juridique, vu qu'aucune décision exécutoire n'a été prise sur la date exacte de fermeture de la centrale nucléaire.

Mais il y a une belle avancée politique avec l'évolution du discours officiel : le président

Emmanuel Macron a confirmé à plusieurs reprises et de façon très explicite sa volonté de fermer la centrale. Il s'exprime ainsi depuis que le Conseil d'État a annulé le décret publié en avril 2017 par le précédent gouvernement, qui liait la fermeture de Fessenheim à la mise en service de l'EPR de Flamanville.

L'exploitant EDF se dit prêt à renoncer aux travaux préparatoires pour une poursuite de

l'exploitation, dans le cadre de la prochaine visite décennale. Sans cette inspection, l'exploitation n'est plus légalement possible au-delà de l'année 2020/2021.

En compensation, EDF a obtenu de l'ASN d'être libéré de ses obligations de mise à niveau des équipements. Ces travaux étaient exigés par l'ASN depuis 2011, mais EDF ne les avait jamais réalisés.

Le gouvernement évoque maintenant l'année 2020 comme date possible pour la fermeture. En janvier 2019, François de Rugy a précisé à ce sujet que l'un des réacteurs devrait être arrêté en mars 2020, l'autre en août 2020.

### Traité d'Amitié franco-allemand

Le 22/01/2019, la chancelière Angela Merkel et le président Emmanuel Macron ont signé un nouveau traité bilatéral sur la coopération et l'intégration franco-allemandes.

La fermeture définitive de la centrale de Fessenheim figure parmi les dossiers prioritaires intégrés dans ce « Traité d'Aix-la-Chapelle ».

Cette déclaration commune est un succès pour les initiatives citoyennes d'Allemagne, de France et de Suisse, qui avaient demandé cet ancrage dans le traité sous forme de pétitions. Cela montre aussi que les risques liés à Fessenheim et la très forte mobilisation locale sont pris au sérieux autant à Berlin qu'à Paris.

Le gouvernement français a créé entre-temps un régime de fonds de compensation fiscal pour les communes situées autour de Fessenheim, qui devront renoncer à des apports fiscaux quand la centrale fermera ses portes.

L'Allemagne et la France ont aussi signé le 01/02/2018, un accord-cadre sur l'avenir de la région après la mise à l'arrêt des réacteurs.

Il s'agit d'un véritable projet de territoire, qui concerne aussi l'accompagnement à long terme des quelques 1000 employés de la centrale. L'objectif est de réussir la reconversion nécessaire des communes fortement impactées par la fermeture de la centrale<sup>2</sup>

### «Deal» entre EDF et l'ASN

Durant l'hiver 2018, l'ASN a fait savoir qu'il n'y aura plus de visite décennale pour prolonger l'exploitation de la centrale, une décision prise en accord avec l'exploitant. L'ASN proposait en contrepartie de renoncer définitivement à imposer les travaux de rééquipement obligatoires depuis 2011.

Ainsi, l'Autorité de sûreté nucléaire dispense EDF de s'équiper notamment des puissants groupes électrogènes d'ultime secours. Dans le cadre du renforcement de la sécurité post-Fukushima, l'exploitant a l'obligation d'installer ces diesels d'ultime secours dans la totalité de son parc nucléaire. En réalité, EDF n'a obéi que très rarement à ces ordres de l'ASN.

En contrepartie, l'ASN a tout de même demandé à l'exploitant de trouver des solutions « adaptées » pour gérer la transition et attend ses propositions. Mais il est fort probable que ces injonctions de l'ASN ne mènent à rien, qu'elles se limitent à un simple échange de courriers. Un procédé devenu courant pour l'ASN, qui se contente très souvent de justifications sur le papier, quand elle devrait imposer des conséquences adéquates.

### Aucune décision juridique contraignante

Le fait de renoncer à la visite décennale est toutefois important d'un point de vue juridique. Au cas où le président Emmanuel Macron et EDF ne parviendraient pas à un accord sur la mise à l'arrêt des deux réacteurs pour 2020 comme prévu, c'est l'absence de révision décennale qui agira comme le couperet d'une guillotine sur cette centrale vétuste.


Dans ce cas, EDF devrait arrêter définitivement l'exploitation des réacteurs à la fin de la 4ème période décennale. Selon l'ASN, le réacteur 1 devrait être arrêté en 2020 et le réacteur 2 en 2021 (voir schéma n°1). Il se peut qu'EDF doive alors renoncer à une partie des dédommagements proposés par le gouvernement.

On peut interpréter la nouvelle posture d'EDF comme un aveu concernant les lacunes sécuritaires, qui ont atteint un tel niveau que les installations ne passeraient pas le cap d'une nouvelle visite décennale. Ou alors, c'est l'aveu que les investissements actuels ne sont plus rentables pour EDF.

---

2 [http://www.haut-rhin.gouv.fr/content/download/23387/148593/file/Projet-territoire\\_Fessenheim\\_FR\\_signe.pdf](http://www.haut-rhin.gouv.fr/content/download/23387/148593/file/Projet-territoire_Fessenheim_FR_signe.pdf)

[http://www.haut-rhin.gouv.fr/content/download/23423/148758/file/Projet-territoire\\_Fessenheim\\_DE\\_traduction.pdf](http://www.haut-rhin.gouv.fr/content/download/23423/148758/file/Projet-territoire_Fessenheim_DE_traduction.pdf)



VD4-900 ?

Palier	site	N°	échéance
CP1	Tricastin	1	*2019
CP0	Fessenheim	1	*2020
CP0	Bugey	2	*2020
CP0	Fessenheim	2	*2021
CP0	Bugey	4	*2021

### **Schéma 1 Feuille de route des 4 prochaines visites décennales**

Source : Autorité de sûreté nucléaire ASN

### **Le risque maximum persiste**

Dans le passé, à chaque fois que le gouvernement annonçait la fermeture de Fessenheim, il se rétractait par la suite (voir la chronologie ci-après).

Récapitulons ici les déficits sécuritaires que des experts indépendants qualifient de particulièrement dangereux :

- L'efficacité du refroidissement d'urgence n'est pas prouvée.
- Les normes de fabrication des pièces forgées du générateur de vapeur n'ont pas été respectées, les certificats d'épreuve ont été falsifiés.
- Les piscines où sont entreposés les combustibles usés ne sont pas suffisamment protégées contre les séismes et les agressions externes (chute d'avion, acte terroriste, etc.).
- Les systèmes de sécurité, en particulier les diesels d'urgence, les filtres à sable, les réservoirs d'eau et les systèmes de remplissage pour le refroidissement d'urgence ne sont pas résistants aux séismes.
- Aucune analyse probabiliste de la résistance sismique des installations n'a été faite.
- En cas de fusion du cœur, l'interaction du corium avec le béton et l'eau n'est pas élucidée.

Nous savons que le Ministère français de l'environnement et EDF poursuivent leurs négociations (sans doute sur le montant des dédommagements financiers), car EDF n'a toujours pas transmis sa demande officielle d'autorisation de désaffectation. Cette demande fait partie du cadre juridique de la mise hors service d'une centrale nucléaire. Il est vrai

qu'officiellement, la direction d'EDF continue de s'opposer à la fermeture de la centrale.

De toutes façons, même si EDF rend publique en 2019 cette demande de désaffectation, cela ne met pas fin à la dangerosité de la centrale nucléaire.

### **Planification du démantèlement et nouveaux risques**

Singulièrement, tous les décideurs du groupe EDF ne tiennent pas le même discours...

En mars 2019, Marc Simon-Jean, directeur du site de Fessenheim, a confirmé lors d'une conférence de presse l'échéancier plutôt ambitieux présenté par François de Rugy.

D'après ce calendrier, le réacteur 1 sera mis à l'arrêt en mars 2020 et le réacteur 2 en août 2020. Ensuite, les préparatifs de la déconstruction des réacteurs dureront 5 ans. Tous les travaux de démantèlement devraient se terminer 15 ans plus tard. Il faut que les combustibles soient retirés avant fin 2023. Pendant cette déconstruction, EDF réduira aussi le nombre de ses employés. Actuellement, le personnel travaillant sur le site représente 700 salariés directs EDF et 280 salariés sous-traitants. À partir de 2023, EDF a prévu de réduire ce chiffre à 160 salariés.

**De l'avis unanime du bureau de l'ATPN, cette phase «chaude» de la mise à l'arrêt et de la déconstruction doit être suivie de très près par des experts indépendants, car tant que les combustibles ne seront pas retirés et stockés dans un lieu sûr, l'ensemble du site représente un risque élevé pour toute la région du Rhin supérieur.**

### **Une nouvelle usine nucléaire sur le site de Fessenheim ?**

Au cours des premières années suivant la mise à l'arrêt, les risques subsistent. L'inventaire radioactif est toujours sur place et le refroidissement des matériaux est très long. En fait, durant cette phase de mise à l'arrêt, les exigences de sécurité sont les mêmes que pendant le fonctionnement de la centrale.

Si le système de refroidissement ne fonctionne pas durant cette phase de déconstruction, cela peut libérer de fortes doses de radioactivité. L'élimination des matériaux radioactifs critiques est un chantier qui s'étend sur de longues années.

Avec l'argument de sauvegarder une partie de ses emplois, EDF prévoit de construire sur le site de Fessenheim une nouvelle « usine nucléaire », un four de fusion pour le traitement

des matériaux contenant de l'uranium. Ce four pourra recevoir des éléments de construction radioactifs, provenant de réacteurs en voie de démantèlement dans la France entière.

Ce projet d'un centre de traitement des déchets radioactifs pose d'autres problèmes que la prolongation de l'exploitation d'une centrale nucléaire. Le four de fusion devra jouer durant des décennies un rôle central pour toutes les centrales nucléaires françaises. Même si les risques ne sont pas comparables au risque de fusion, l'effet des faibles doses radioactives sera permanent et les transports de matières dangereuses risquent d'être de plus en plus fréquents.

On ne pourra jamais supprimer ces émissions radioactives à 100%, mais si la France avait un véritable scénario d'arrêt du nucléaire, la problématique serait différente. Tant que la production d'énergie nucléaire reste illimitée, un nouveau centre de « recyclage » signifie pour Fessenheim que les émissions radioactives ne s'arrêteront jamais. L'ATPN maintiendra sa vigilance et s'oppose à un tel centre de traitement. Dès l'annonce de ce projet début février, le gouvernement du Land du Bade-Wurtemberg s'est lui aussi exprimé de façon très critique.

### Déconnexion entre les décisions sur Fessenheim et la mise en service de l'EPR de Flamanville

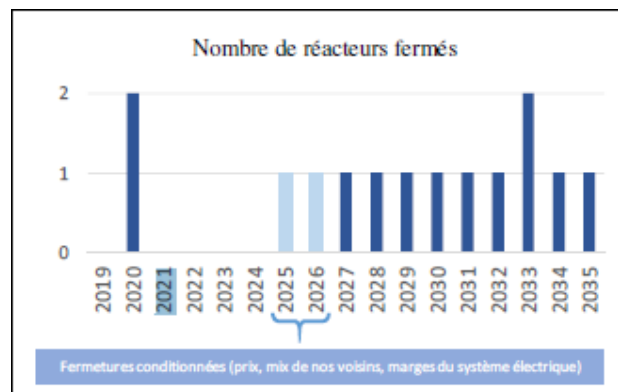
A posteriori, c'est vraiment une chance que le Conseil d'État ait annulé le décret de fermeture du précédent gouvernement de François Hollande (signé par la ministre de l'environnement Ségolène Royal), car ce décret couplait la mise à l'arrêt de Fessenheim au démarrage de l'EPR de Flamanville.

L'annulation de ce décret a obligé le président Emmanuel Macron et son ministre de l'environnement à jouer cartes sur table au sujet de Fessenheim. Avant, lors de toutes les rencontres gouvernementales de haut niveau, il suffisait d'assurer aux partenaires que l'arrêt de la centrale était bien programmé. Durant cette année d'exercice, l'échéancier de la fermeture de Fessenheim s'affranchit complètement de la connexion au réseau de l'EPR de Flamanville. À présent, le calendrier de mise à l'arrêt s'oriente seulement sur les grosses exigences juridiques et financières fixées par la prochaine révision décennale.

### Évolution du programme nucléaire français et activités de la société civile

Étant donné l'ampleur des malfaçons qui s'accumulent sur son chantier, l'EPR de Flamanville pourrait ne pas être opérationnel avant 2022 au plus tôt.<sup>3</sup> Les travaux avaient démarré en 2007 et au départ, le démarrage était prévu pour 2012 !

Ces retards permanents et les surcoûts qu'ils engendrent mettent aussi le gouvernement sous pression. La réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité de 70% à 50%, initialement prévue dans la loi de transition énergétique à l'horizon 2025, a été reportée à 2035. Dans le rapport environnemental de la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), l'arrêt de quelques réacteurs nucléaires est programmé comme suit :



### Schéma 2 – Calendrier prévisionnel de fermeture de réacteurs nucléaires en France

Source : Rapport environnemental de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

La prolongation de la durée de vie des centrales a des conséquences à la fois positives et négatives. Positives parce que cette prolongation oblige le lobby nucléaire à renoncer pour de nombreuses années à la construction de nouvelles centrales. L'industrie nucléaire française, déjà mise à mal par la perte des exportations des EPR, accélère ainsi son déclin. Dans les années à venir, les énergies renouvelables s'imposeront de plus en

plus à l'international. Ceci grâce à la baisse des prix de revient du solaire et de l'éolien, ainsi qu'à des techniques adjacentes concernant le stockage et les réseaux intelligents.

Bien évidemment, prolonger la durée d'exploitation des centrales a aussi des effets négatifs, ils augmentent la menace existentielle pour la France et pour les pays voisins.

Jusqu'à présent, les agissements de l'ASN montrent clairement que de nombreuses clauses de sécurité ne sont pas respectées dans les réacteurs anciens. D'ailleurs, les centrales actuelles n'ont jamais été conçues pour fonctionner au-delà de 40 ans. Vouloir les prolonger jusqu'à 60 ans signifie entrer en territoire inconnu, avec un manque évident de retour d'expérience technologique et au dépens de la sécurité.

Si l'ASN est aussi inefficace face aux graves anomalies des centrales, c'est sans doute parce qu'elle aussi ressent la pression financière due à l'endettement d'EDF. Encore une raison pour aggraver le risque d'accident. Un jour ou l'autre, cette situation pourrait déboucher sur une catastrophe « à la japonaise », au détriment de la protection sanitaire de la population et de l'approvisionnement électrique, avec des conséquences incalculables.

Il reste encore beaucoup d'autres réacteurs vétustes en France, mais leur mise à l'arrêt n'est toujours pas d'actualité. Tant que cette situation durera, les blocages contre les énergies renouvelables vont continuer. La France n'exploitant qu'une infime partie de cet immense potentiel, elle aggrave son retard par rapport aux pays voisins.

## La fermeture annoncée pour 2018/2019 n'aura pas lieu

**Schreiben des Kabinetts-Chefs  
aus Paris vom April 2018**

Monsieur Gustav ROSA  
Die Montagshahnwacher vom Neutorplatz -  
Breisach  
AMSEL WEG 18  
79206 BREISACH  
ALLEMAGNE

Paris, le 23 AVRIL 2018


Monsieur,

La nouvelle correspondance par laquelle vous avez souhaité faire part au Président de la République française de vos réflexions relatives à la centrale nucléaire de Fessenheim, lui est bien parvenue.

Le Chef de l'Etat m'a confié le soin de vous en remercier et de vous assurer qu'il a bien été pris connaissance de votre courrier.

A cet égard, je puis vous indiquer que l'engagement de fermeture de la centrale sera tenu, dans le dialogue et dans l'accompagnement de tous les acteurs. A cet égard, Monsieur Sébastien LECORNU, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, a rappelé lors de son déplacement le 13 avril dernier à Fessenheim, que cette fermeture est imposée par la loi pour autoriser le démarrage du réacteur EPR de la centrale de Flamanville et devrait intervenir d'ici décembre 2018 ou janvier 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
François-Xavier LAUCH

Référence à rappeler  
PDRSCP/BEAR/103875

«...Schliessung bis im  
Dezember 2018 oder  
Januar 2019»

## Schéma 2 – Courrier du directeur de cabinet français aux habitants et aux riverains de Fessenheim

Source : Gustav Rosa, Breisach

Il est clair aujourd'hui que la fermeture annoncée à Paris par le directeur de cabinet le 23/04/2018 et prévue pour décembre 2018 / janvier 2019 n'a pas été maintenue. Le gouvernement français a ainsi perdu beaucoup de sa crédibilité dans la région. Une conséquence des nombreuses promesses non tenues sur la fermeture de la centrale.

## Chronologie des événements

Récapitulatif du feuilleton concernant la fermeture de Fessenheim :

9 mars 2011	Deux jours avant l'accident de Fukushima, le Tribunal administratif de Strasbourg rejette le recours de l'ATPN demandant la fermeture de la centrale de Fessenheim. En 2ème instance, le Conseil d'État (Paris) et le Tribunal de Grande Instance (Nancy) confirment cette décision.
À partir du 11 mars 2011	Suite à l'accident de Fukushima, l'ATPN lance une résolution exigeant la fermeture de la centrale, laquelle est approuvée et signée par plus de 150 villes et communes de la région, ainsi que par le Conseil municipal de la ville de Strasbourg.
Printemps 2012	Le candidat à l'élection présidentielle François Hollande se déclare favorable à la fermeture de la centrale de Fessenheim. Après son élection à la présidence, il annonce la mise à l'arrêt pour 2016.
2012-2016	L'ATPN envoie à l'ASN un catalogue de questions de plusieurs pages sur la situation de la centrale. Même si l'ASN ne donne que quelques vagues réponses à ces questions des années 2012, 2013 et 2014, elle impose pourtant à l'exploitant EDF l'exécution d'un certain nombre de travaux. L'ATPN a entrepris ensuite plusieurs actions concernant notamment la violation de la directive-cadre sur l'eau, auxquelles la justice n'a pas donné suite.
8 avril 2017	Le gouvernement français publie un décret basé sur le plafond de 63,2 GW de capacité nucléaire inscrit dans la loi sur la transition énergétique. De ce fait, la centrale de Fessenheim doit être fermée dès le chargement du combustible dans l'EPR de Flamanville.
27 septembre 2017	À l'Hôtel de Ville de Freiburg i.Br., l'expert indépendant Dr. André Herrmann présente à la demande de l'ATPN un bilan des mesures exigées par l'ASN. Sa conclusion : EDF n'a jamais entrepris les mises à niveau imposées par l'ASN après Fukushima. <sup>4</sup>
21 novembre 2017	En réponse à une plainte de l'ATPN, la Commission européenne laisse entendre que l'ASN applique aussi des méthodes probabilistes pour l'évaluation sismique. Une affirmation qui n'est pas exacte jusqu'ici.
11 janvier 2018	La Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) valide la demande de l'ATPN, qui souhaite l'accès à des données devant être rendu publiques sur la pompe de refroidissement ultime et sur d'autres systèmes de sécurité de la centrale. Mais EDF n'a pas divulgué les données essentielles.
2 mars 2018	EDF annonce la fermeture de la centrale pour fin 2018. Sans déposer toutefois la demande de désaffectation auprès des services ministériels en charge de la sûreté nucléaire, comme l'exige la loi.
12 mars 2018	L'ASN autorise une remise en activité du réacteur 2, après l'avoir mis à l'arrêt durant presque 2 ans. Ceci sans qu'EDF n'ait réparé les anomalies qui avaient occasionné la mise à l'arrêt. Légalement, un réacteur arrêté depuis plus de 2 ans en continu doit être déconnecté définitivement du réseau.
26 juin 2018	Pendant l'Assemblée générale de l'ATPN, plusieurs experts détaillent les lacunes de Fessenheim, dont le physicien français Thierry de Larochelambert, professeur à l'université de Belfort. Tous les exposés et documents sont disponibles sur le site de l'ATPN. <sup>5</sup>
22 octobre 2018	L'ASN ouvre une consultation publique pour modifier les dispositions applicables à Fessenheim. Après les révélations de l'exploitant EDF admettant qu'il n'avait pas installé les générateurs d'ultime secours obligatoires depuis 2012, l'ASN propose d'interdire l'exploitation du réacteur 1 au-delà de septembre 2020 et celle du réacteur 2 au-delà d'août 2022.
25 octobre 2018	Le Conseil d'État de la ville de Bâle annule l'arrêté relatif à la suspension de la licence d'exploitation de la centrale de Fessenheim. Sur demande de la commune de Fessenheim.
30 octobre 2018	Avec un nouveau recours, l'ATPN demande la fermeture du site au ministre François de Rugy, en informant aussi l'ASN, EDF, le préfet et la CLIS, « afin qu'ils puissent faire valoir leurs objections dans les délais fixés », car la fermeture annoncée « n'est toujours pas réglée ».
27 novembre 2018	Annonce du président Emmanuel Macron : les 2 réacteurs de Fessenheim seront arrêtés définitivement à l'été 2020.
1 <sup>er</sup> février 2019	Le ministre français de l'environnement François de Rugy précise le calendrier de mise à

4

Fessenheim - présentations <https://atomschutzverband.ch/category/fessenheim/> et vidéo <https://atomschutzverband.ch/532/>

5

<https://atomschutzverband.ch/532>



### 3. Évolution en Allemagne

En Allemagne comme dans le monde entier, la discussion sur une nécessaire protection du climat s'est accentuée. Aucun des grands partis politiques ne veut remettre en cause la sortie du nucléaire, même si à l'international, le lobby nucléaire ne se gêne pas pour critiquer fortement le gouvernement allemand à ce sujet. Ce lobby se plaint surtout par l'intermédiaire de la presse anglo-saxonne et dans des quotidiens allemands de droite, ce qui génère des commentaires sans fin, débordants de mauvaise foi.

Il est vrai que le gouvernement fédéral est en retard quant aux réductions de CO<sub>2</sub>. Mais il a néanmoins quelques belles réalisations à son actif. L'une concerne les énergies renouvelables, qui sont maintenant compétitives, beaucoup moins coûteuses que

la construction et la maintenance de centrales nucléaires, et qui en 2018 représentaient 28% de la consommation électrique du pays. L'autre bonne nouvelle, c'est que le gouvernement se prononce en faveur des objectifs de réduction de CO<sub>2</sub>, prévoit la sortie du charbon pour 2038 et une évolution des transports vers de l'électricité propre.

Les investissements très élevés entrepris dans le secteur de l'électricité et aussi dans le secteur automobile sont la preuve que la transition vers les énergies renouvelables fait consensus entre le gouvernement et l'industrie. Même si le lobby nucléaire essaie de l'invoquer dans les discussions sur le climat, il n'est pas question que l'Allemagne retourne à l'époque du nucléaire.

### 4. Évolution en Suisse

Actuellement, le Conseil fédéral suisse semble faire marche arrière par rapport à ses déclarations des années précédentes sur le nucléaire. Il a notamment gravement abaissé les normes de radioprotection en cas de séisme et a modifié les conditions de mise à l'arrêt des réacteurs. Une prolongation de l'exploitation des centrales nucléaires encore en activité en Suisse est donc probable.

L'ATPN et d'autres organisations environnementales ont fait un gros travail de lobby à Berne pour lutter contre la détérioration des normes sur la mise à l'arrêt des réacteurs, malheureusement sans succès.

Ces décisions du gouvernement ont profondément choqué le mouvement anti-nucléaire, la consternation, la déception et la colère sont palpables.

Juste avant son départ du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et des communications (DETEC), Doris Leuthard a jeté par-dessus bord ses promesses selon lesquelles les autorités ne toucheraient pas aux standards de sécurité des centrales nucléaires en activité. Des promesses qu'elle avait faites à la population avant l'initiative populaire sur la sortie programmée de l'énergie nucléaire en 2016. En entreprenant cette déréglementation effrénée, Doris Leuthard exauce tous les souhaits de l'industrie nucléaire et manie

habilement le mensonge politique et la désinformation médiatique.

Le dernier espoir reste l'action devant le Tribunal fédéral, dans le cadre de la procédure contre la centrale nucléaire de Beznau. Le Tribunal administratif fédéral avait rejeté notre plainte en décembre 2018, mais d'un commun accord avec nos partenaires Greenpeace et la Fondation suisse de l'énergie (FSE), nous nous engageons dans la poursuite de cette action.

Le Tribunal fédéral corrigera-t-il la dégradation systématique des règles de protection ancrées dans la loi sur l'énergie nucléaire, même si les responsables siègent à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et au Conseil fédéral ? Nos chances de succès sont modestes.

Il est vrai qu'avec la révision de l'ordonnance sur l'échange de quotas d'émissions, le prix de l'électricité s'est considérablement stabilisé. Grâce aux faibles coûts d'exploitation des centrales nucléaires et aux subventions croisées en provenance de l'énergie hydraulique, le marché est tout à fait rentable. Restent les coûts non couverts pour l'élimination des déchets à long terme et les risques de responsabilité civile en cas d'accidents graves.

Le rapport ci-après de Rudolf Rechsteiner, publié sur la plateforme Internet

« infosperber », <sup>6</sup> documente les interventions de l'ATPN en Suisse :

---

6

<https://www.infosperber.ch/Artikel/Umwelt/Doris-Leuthards-Ausstieg-aus-dem-Ausstieg>

## « La sortie de la sortie de Doris Leuthard »

**Contribution de Rudolf Rechsteiner sur la plateforme Internet « Infosperber » en mars 2019**

(28 mars 2019) - Le lobby nucléaire suisse ambitionne une prolongation des centrales nucléaires jusqu'en 2050 et réfléchit aux moyens d'en construire de nouvelles. Avec la bénédiction de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) et du Conseil fédéral.<sup>7</sup>

Officiellement, la Suisse est sur la voie d'une sortie du nucléaire. En mai 2017, lors d'une initiative citoyenne historique, une majorité de personnes (58 % des voix) approuvait une nouvelle loi sur l'énergie interdisant la construction de nouvelles centrales. La ministre de l'énergie Doris Leuthard (2010-2018), qui avait pourtant travaillé pour le groupe nucléaire Axpo, bloquait après Fukushima la construction de trois nouvelles centrales et prenait parti pour les énergies renouvelables.

### **La sortie de la sortie**

Après cette initiative populaire, Doris Leuthard a fait volte-face. Elle a allégé de nombreuses dispositions exécutoires et a profité du basculement à droite du gouvernement fédéral : sans que l'opinion publique ne s'en émeuve spécialement, le niveau de radioprotection de la population et aussi les obligations de paiement des exploitants ont été réduits dans un laps de temps très court. Par ce biais, il est possible de prolonger une fois de plus la durée d'exploitation des centrales, pour le plus grand bonheur des exploitants nucléaires toujours à court d'argent. Mais la situation est dangereuse aussi pour les habitants du sud de l'Allemagne. En effet, les centrales nucléaires suisses étant construites

à quelques kilomètres de la frontière allemande, en cas d'accident et selon la direction du vent, les retombées radioactives peuvent atteindre Stuttgart ou Munich.

### **La fermeture d'une centrale nucléaire ne fait pas le printemps**

Le réacteur de Mühleberg près de Berne, d'une puissance de 365 mégawatts (MW), est le seul des 5 réacteurs suisses qui sera arrêté fin 2019, après presque 50 ans d'exploitation. Il livrait 5 % de l'électricité consommée en Suisse et n'avait pas de source d'eau de refroidissement indépendante (!), ce qui n'avait pas été rendu public avant les tests internationaux de résistance (« stress tests ») post-Fukushima. Auparavant, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) n'autorisait pas l'accès aux documents sur la sécurité de la centrale et avait caché durant des décennies que les normes de sécurité n'étaient jamais appliquées.

En Suisse, la loi sur l'énergie nucléaire exige « la pluralité et l'automatisation des systèmes de sécurité » (article 5), donc aussi un système de refroidissement d'urgence qui fonctionne. Le Groupement européen des autorités de sûreté nucléaire (ENSREG) en charge des « stress tests », notait en 2012 pour la Suisse : « One of the sites (KKM) has no alternate cooling source ». Cela n'a pas empêché l'IFSN d'accorder généreusement la poursuite de l'exploitation, après la promesse de l'exploitant d'une mise à l'arrêt en 2019, « pour des raisons économiques ».

### **Étrange « sortie »**

En novembre 2016, l'initiative populaire du mouvement anti-nucléaire « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire », (c'était déjà la 5<sup>e</sup> fois...), qui demandait un calendrier juridiquement contraignant et précis pour les dates de fermeture des centrales, avait été rejetée par 54% des votants. Six mois plus tard, la majorité de droite au pouvoir à Berne a torpillé indirectement cette question du calendrier en proposant l'initiative « Stratégie énergétique 2050 », qui ne mentionnait plus que l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires en Suisse et a été approuvée par 58,2 % des électeurs.

---

<sup>7</sup> *Rudolf Rechsteiner, ancien Conseiller national socialiste (1995-2010) et Vice-président de l'ATPN, association dont l'un des objectifs est d'entreprendre des actions juridiques visant à fermer les centrales nucléaires de Fessenheim et de Beznau. Cette tribune, parue en février 2019 dans la revue « Das Solarzeitalter » sous le titre « Schweizer Atomaufsicht spielt Blinde Kuh : Weckruf an unsere deutschen Nachbarn » est ici légèrement actualisée.*

Mais qui aurait encore voulu construire de nouvelles centrales nucléaires, quand l'éolien et le solaire sont devenus aussi rentables ?

Les vieux réacteurs, tout de même parmi les plus anciens au monde, sont toujours en activité, sans aucun échéancier de fermeture. Le lobby nucléaire est euphorique. L'ancien président du Forum nucléaire suisse Bruno Pellaud se réjouit que Doris Leuthard ait sauvé l'énergie nucléaire, que la date butoir n'existe pas, que seul le niveau de sécurité et non les politiques détermine la durée d'exploitation. Déjà en 2011, le Conseil fédéral affirmait que les centrales nucléaires seraient exploitées aussi longtemps qu'elles répondraient aux normes de sécurité en vigueur.

Or, ces « normes de sécurité en vigueur » ne sont plus du tout appliquées aujourd'hui. Par voie d'ordonnances, la réglementation s'est sans cesse relâchée, tout en simulant sa conformité avec la législation. Plutôt qu'une mise à l'arrêt des centrales, on a supprimé les valeurs seuils contraignantes et caricaturé les méthodes de mesures. La formule « nouvelle stratégie énergétique », employée par un gouvernement et des autorités de sûreté qui n'ont pas tenu parole, devient un blasphème. L'IFSN, pourtant créée pour assurer la protection de la population, initie elle-même le déclin de la protection radiologique. Son activité de protection des accidents s'est transformée en un programme de protection des délinquants adapté aux exploitants du nucléaire :

- Afin d'éviter la mise à l'arrêt de Beznau, l'IFSN a commencé par modifier la méthode de mesures de la fragilité de l'acier des cuves des réacteurs. Avec pour résultat une baisse de température, qui permet à nouveau de maintenir les valeurs limites autorisées.
- À Beznau, on a découvert quantité de petits trous dans la cuve du réacteur. L'IFSN a refusé d'obéir aux experts internationaux et a décidé de prolonger l'exploitation sans fixer de date limite.
- Beznau ne remplit pas non plus les normes de protection sismique. Au lieu d'une mise à l'arrêt, l'IFSN a choisi de « découpler » la réglementation parasismique de la loi sur la radioprotection et de la modifier, afin que la centrale puisse redémarrer, même sans les valeurs seuils exigées.
- Il n'existe pas de plan d'évacuation d'urgence, car des experts de l'IFSN ont décrété que des accidents à la Tchernobyl ou Fukushima ne se produiront « jamais » en Suisse. Ces plans d'évacuation ne sont donc ni testés ni même envisagés. À la place, on distribue des pastilles d'iode.

## Laissez-passer pour la catastrophe nucléaire

L'indépendance de l'IFSN est certes ancrée dans la loi, mais cet organisme opère comme le bras droit des groupes nucléaires Axpo et Alpiq. Dans le cadre des actions portées devant les tribunaux pour exiger la mise à l'arrêt des réacteurs de Beznau, l'IFSN a très souvent repris intégralement des phrases entières déjà employées par l'exploitant Axpo.

Pour soutenir cette stratégie de survie des exploitants, les représentants de l'IFSN sont toujours très positifs lorsqu'ils abordent le thème de la sûreté : « Les centrales nucléaires suisses sont sûres », affirmait publiquement le directeur de l'IFSN Hans Wanner, six mois après Fukushima. Un beau mensonge, car il était certainement au courant de l'absence de source de refroidissement d'urgence indépendante à Mühleberg.

La dernière révision de la loi sur l'énergie a encore accentué le recul des marges de sécurité. L'IFSN a elle-même proposé de supprimer au maximum les prescriptions qui imposeraient l'arrêt des réacteurs en cas de manquements sur le plan de la sécurité. L'IFSN s'interdit donc à elle-même d'intervenir en cas d'incident lié à la sécurité.

En février 2019, le gouvernement fédéral a accepté ces propositions de l'IFSN, sans prendre en compte les protestations d'experts et celles des cantons. Afin de devancer la décision du tribunal de fermer Beznau, la dose de radioactivité considérée comme acceptable lors d'un séisme de référence (temps de récurrence 1000-10.000 ans) a été rehaussé de 1 millisievert à 100 millisieverts (« Lex Beznau »).

Grâce à l'aide de l'IFSN, les exploitants ont maintenant une liberté d'action presque illimitée. Même en cas de lourds déficits sécuritaires, l'IFSN se limitera à quelques réprimandes. Finies les exigences de mise à l'arrêt, sauf peut-être en cas de défaillance du circuit primaire. Mais aucune sanction n'est à craindre si la sécurité n'est pas assurée dans des installations périphériques telles que le refroidissement d'urgence ou la piscine de refroidissement du combustible.

En 2007, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) écrivait encore : « Le détenteur d'une autorisation d'exploitation est tenu de rééquiper l'installation dans la mesure où les expériences faites, l'évolution de la science et de la technique l'exigent, et au-delà si cela contribue à diminuer encore le danger et pour autant que ce soit approprié. »

Ne serait-ce que pour des raisons de coûts, de véritables rééquipements ne sont plus imposés aujourd'hui. D'ailleurs, dans tout ce secteur

industriel, on voit souvent que les mesures ordonnées par les autorités de surveillance ne sont jamais appliquées par les exploitants. Fessenheim par exemple, la centrale française de l'autre côté du Rhin, était sommée en 2011, après Fukushima, de réaliser une longue liste de travaux que lui avait remise l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). En 2018, l'ancien président de la Commission fédérale de Protection contre les radiations (CPR) André Herrmann a fait un inventaire détaillé et s'est aperçu que les travaux de construction et d'aménagement exigés n'avaient pas été réalisés. En hiver 2018, l'ASN a même accordé à l'exploitant EDF une dispense officielle d'installer des générateurs diesel d'urgence.

Une situation analogue est en train de s'instaurer en Suisse. Depuis plus de 20 ans, l'IFSN parvient avec succès à reporter l'actualisation de la protection sismique. Dès 2004, des experts signalaient des défaillances sur le plan de la sécurité en cas de séisme. Les mesures ont été reportées d'année en année et cette farce a trouvé son apogée lorsqu'au lieu de rééquiper les centrales, on a abaissé les normes sismiques, puisque les exploitants n'étaient pas en mesure de les appliquer.

La stratégie actuelle ne dit pas son nom, mais elle pourrait s'appeler « laisser courir jusqu'à l'accident ». Pour minimiser les conséquences, l'OFEN n'hésite pas à propager de fausses informations hautement cyniques : dans un bulletin du 07/12/2018, on peut lire que « une dose inférieure à 100 millisieverts ne permet de détecter aucun risque sanitaire ». Cette affirmation va à l'encontre de tous les examens médicaux.

En mars 2018, le Conseil fédéral écrivait encore, dans un rapport sur « les risques des rayonnements ionisants à faible dose », qu'il n'existait pas de seuil au-dessous duquel une exposition aux radiations n'ait pas d'effet. Mais cela n'intéressait guère les responsables de l'IFSN. Celle-ci abuse de son indépendance par rapport à la législation pour créer un monde parallèle avec ses propres prescriptions et méthodes, qui désactive toutes les réglementations et les connaissances actuelles sur la médecine nucléaire.

Au Japon, tous les habitants des communes avec un seuil de 20 millisieverts ont été évacués. Même la Commission internationale de protection radiologique (CIPR), pourtant très favorable au nucléaire, exige une évacuation à long terme de la population à partir de 100 millisieverts.

André Herrmann, qui était président de la Commission fédérale de Protection contre les

radiations (CPR) de 2005 à 2012, précise que jusqu'à présent, les doses du domaine des millisieverts n'étaient assumées que pour des personnes exposées aux radiations par leur profession (20 mSv par an) et dans la médecine (10 mSv pour un scanner, après évaluation des avantages et des risques). Et parce que la contamination des personnes après un accident nucléaire a des effets à long terme, la dose augmente sans cesse, ainsi que le risque de développer des maladies.

Selon André Herrmann, la nouvelle ordonnance renie les bases de la radioprotection (justification, optimisation et limitation des doses de rayonnements) et le principe de prévention. Les conséquences seraient dramatiques aussi pour un incident occasionnel.

Et cela continue. L'IFSN, avec de perfides méthodes de mesure des doses maximales, vide aussi de sa substance la protection contre les effets à long terme de la radioactivité. Dans sa directive G-14, l'IFSN ne prend en compte en cas d'accident que les doses accumulées dans les 12 mois qui suivent l'exposition aux radiations. Sauf que les isotopes du césium et du strontium, avec leur demi-vie de 30 ans, sont encore toxiques bien plus longtemps.

### **Liberté d'action incontrôlée**

En Suisse, personne n'inspecte l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). En tant qu'organe exécutif, le Conseil fédéral se positionne loyalement derrière la politique aveuglément pro-nucléaire de l'IFSN. Il est donc co-responsable de la prolongation artificielle des durées d'exploitation au détriment de la sécurité.

Sur la question des coûts de gestion des déchets radioactifs, le principe du pollueur-payeur n'existe que sur le papier. L'administration responsable en Suisse, c'est la Commission administrative des fonds de désaffectation et de gestion des déchets (STENFO), et elle est contrôlée par des représentants du lobby nucléaire. Cette Commission s'est permis de réduire d'elle-même de 2/3 les contributions des exploitants à ces fonds, afin de contrer leurs bénéfices en baisse. Il manque 10 à 15 milliards de francs suisses pour le recouvrement des coûts, (8 à 13 milliards d'euros), et c'est très certainement le contribuable qui devra s'en acquitter un jour. Comme ces coûts augmentent plus rapidement que les sommes épargnées, l'écart ne fera que s'accroître.

Les exploitants de centrales nucléaires bénéficient maintenant de subventions directes. Depuis 2018, des sommes qui étaient prévues pour aider des centrales hydrauliques

en difficulté peuvent désormais être débloquées en un tour de main pour aider l'industrie nucléaire. La prime de marché de 1 Rappen/kWh (au total environ 100 millions d'euros par an) est détournée vers les centrales nucléaires sous-financées. Il n'existe pas d'affectation obligatoire des subventions pour l'énergie hydraulique.

### Qu'est-ce qui peut encore stopper le lobby nucléaire ?

Le lobby nucléaire suisse a instrumentalisé l'Inspection de sécurité nucléaire. Vu qu'il n'existe aucune fermeture planifiée, les centrales seront mises à l'arrêt au gré des incidents de fonctionnement et des accidents, sans coordination mais avec des conséquences inconnues et de hauts risques pour la population. Trois scénarios pourraient encore stopper cette dangereuse progression :

- Le Tribunal fédéral suisse pourrait approuver les recours judiciaires en cours contre l'IFSN et redonner du sens à la loi. Les chances de réussite de ce scénario sont modestes. En première instance, les plaintes ont été rejetées sous des prétextes fallacieux. Le gouvernement fédéral suisse, en annulant les critères en vigueur pour la mise à l'arrêt des centrales, a lui aussi donné un signal fort : il ne tolérera pas que la justice ordonne la fermeture de centrales nucléaires. S'il veut faire respecter la loi, le Tribunal fédéral devrait corriger activement les dispositions illégales du Conseil fédéral. On verra s'il aura ce courage.
- La deuxième voie, très risquée pour sortir du nucléaire mais qui se profile actuellement, est liée à la perte de fiabilité constante de ces centrales nucléaires vétustes. Le réacteur Beznau 1 par exemple, mis en service en 1969, détient le record de longévité mondial. Mais des pannes inexplicables s'accumulent aussi à Leibstadt, mis en service en 1984, par exemple la surchauffe des barres de combustible.
- Troisièmement, et c'est la variante la plus probable, ce qui les favorise encore pourrait bientôt être fatal aux centrales nucléaires : il s'agit du commerce des émissions CO<sub>2</sub> et de la hausse des prix de l'électricité. Cette hausse a fait exploser la progression des énergies renouvelables comme jamais auparavant. Grâce à la politique de régulation de l'Europe, cette progression échappe aux manœuvres de freinage des gouvernements nationaux. Pour optimiser les coûts d'approvisionnement, les entreprises et les

exploitants de réseaux contractent de plus en plus des contrats d'approvisionnement d'énergie long terme les *Corporate power purchase agreements* (PPA) avec de nouveaux fournisseurs d'électricité éolienne et solaire. À moyen terme, par temps ensoleillé et/ou venteux, cela pourrait causer des soucis aux fournisseurs d'électricité carbonée et de nucléaire, dont l'électricité en ruban est comparativement plus chère. Lorsque que le réseau regorge d'électricité éolienne ou solaire, l'électricité nucléaire coûteuse ne se vend plus et le nombre d'heures d'exploitation rentables par an baisse encore. Ce cas de figure pourrait se produire dès 2025, à condition toutefois que l'Allemagne consolide et redimensionne ses réseaux électriques vers le sud.

Le chemin est encore long. Pour le moment, les risques du nucléaire sont maintenus, avec des centrales qui vieillissent de plus en plus mal, sans que personne n'y regarde de plus près.

Certes, le gouvernement du Bade-Wurtemberg a pris clairement position contre la détérioration des normes de sécurité, mais à cause du parti pris de l'IFSN, et aussi pour protéger sa propre population, il devrait prendre des mesures plus fermes, notamment :

- Demander à siéger au Conseil de l'IFSN, au moins à titre consultatif.
- Observer, évaluer, publier et commenter les rapports de l'IFSN sur la sécurité, c'est-à-dire tous ces rapports que l'Inspection de sûreté aime tenir secrets.
- Utiliser et faire appliquer les normes de sécurité en vigueur en Allemagne, avec des interventions directes à Berne pour assurer la protection des habitants de l'Allemagne du sud.

En Suisse, le lobby nucléaire règne en maître parce qu'il finance les partis politiques de droite à hauteur de millions de francs suisses, et aussi parce que sa trésorerie lui permet d'exercer son influence à travers les médias et les initiatives populaires.

Cette constellation devrait durer encore quelques décennies. Les organisations non gouvernementales suisses ont quand même réussi à obtenir la fin de l'énergie nucléaire de façon irréversible, même si des voix ressurgissent aujourd'hui pour annuler l'interdiction de construction de nouvelles centrales nucléaires. Il est évident qu'à une époque où la production électrique à partir du vent et du soleil est disponible en quantité et moins chère, plus personne n'investira des

sommes gigantesques dans la construction de nouveaux réacteurs.

Le calendrier de fermeture des réacteurs en activité n'est toujours pas établi et cela complique la planification de l'approvisionnement énergétique. D'autant plus que les vieux réacteurs, en plus des risques qu'ils font courir à la population, bloquent indirectement le développement des énergies renouvelables en Suisse. Ainsi, les objectifs en matière de renouvelables prévus pour 2035 permettent de remplacer seulement 50 % de l'électricité nucléaire. D'autant plus que pour

assurer la transition vers un approvisionnement en courant propre dans les secteurs du chauffage et des transports, il faut une programmation solide, capable de garantir une bonne disponibilité des renouvelables.

Jusqu'à présent, le Parlement suisse et les lobbys du gaz et du pétrole ont toujours réussi à freiner les mesures de protection du climat. Depuis 1990, la consommation d'énergies fossiles n'a diminué que de moins de 5 %. La Suisse a peut-être ratifié l'Accord de Paris, mais les preuves par l'acte se font encore attendre.

## 5. Collaboration et nombre d'adhérents

### Collaboration avec les villes, cantons et communes

Durant l'exercice écoulé, le nombre d'adhérents de l'ATPN est resté presque stable. Le Conseil d'administration de l'ATPN a poursuivi son dialogue intense avec les expertes et experts du canton de Bâle-Ville et de la ville de Freiburg i.Br. et les remercie ici de tout cœur pour ces échanges fructueux et pour leur soutien technique.

### Travail administratif et secrétariat

Les tâches administratives et le secrétariat de l'ATPN ont été assurés durant cette année d'exercice par Christoph Arndt. Rudolf Rechsteiner s'est chargé d'une partie des tâches de direction, notamment l'analyse des documents en français.

### **Statistique des membres au 04/05/2019**

À la fin de l'exercice écoulé, le nombre des communes s'élève à 98 (-2), celui des organisations à 62 (paroisses incluses) et celui des adhérents individuels à 132 (-4).

*Répartition des adhérents :*

<i>Communes politiques (y compris les Landkreise)</i>	<i>98 (-2)</i>
<i>Organisations (y compris les paroisses)</i>	<i>62 (-1)</i>
<i>Adhésions individuelles et familiales</i>	<i>132 (-4)</i>

*Avec ses communes adhérentes (y compris Bâle-Ville), l'association représente en nombre d'habitants plus d'un million de personnes.*



Liste des membres de l'ATPN / catégorie Communes politiques (y compris les Landkreise en Allemagne)

25 Suisse, 72 Allemagne, 1 France

CH	4123	Allschwil
CH	4144	Arlesheim
CH	4105	Biel-Benken
CH	4102	Binningen
CH	4103	Bottmingen
CH	4117	Burg im Leimental
CH	4143	Dornach
CH	4107	Ettingen
CH	2902	Fontenais
CH	4460	Gelterkinden
CH	4438	Langenbruck
CH	4410	Liestal
CH	4419	Lupsingen
CH	4142	Münchenstein
CH	4104	Oberwil
CH	4494	Oltingen
CH	4433	Ramlinsburg
CH	4418	Reigoldswil
CH	4153	Reinach
CH	4462	Rickenbach
CH	4125	Riehen
CH	2827	Schelten
CH	4450	Sissach
CH	4456	Tenniken
CH	4106	Therwil
DE	79677	Aitern
DE	79280	Au
DE	79424	Auggen
DE	79415	Bad Bellingen
DE	79189	Bad Krozingen
DE	79410	Badenweiler
DE	79351	Bahlingen
DE	79282	Ballrechten-Dottingen
DE	79589	Binzen
DE	79677	Böllen
DE	79283	Bollschweil
DE	79268	Bötzingen
DE	79206	Breisach
DE	79104	Breisgau-Hochschwarzwald (Landkreis)
DE	79256	Buchenbach
DE	79426	Buggingen
DE	79211	Denzlingen
DE	79285	Ebringen
DE	79588	Efringen-Kirchen
DE	79238	Ehrenkirchen
DE	79356	Eichstetten
DE	79591	Eimeldingen
DE	79312	Emmendingen
DE	79312	Emmendingen (Landkreis)
DE	79346	Endingen
DE	79868	Feldberg
DE	79592	Fischingen
DE	79098	Freiburg im Breisgau
DE	79288	Gottenheim
DE	79639	Grenzach-Wyhlen
DE	79194	Gundelfingen
DE	79423	Heitersheim
DE	79194	Heuweiler
DE	79289	Horben
DE	79241	Ihringen
DE	79594	Inzlingen
DE	79400	Kandern
DE	79341	Kenzingen
DE	79199	Kirchzarten
DE	79539	Lörrach
DE	79539	Lörrach (Landkreis)
DE	79429	Malsburg-Marzell
DE	79364	Malterdingen
DE	79232	March
DE	79291	Merdingen
DE	79249	Merzhausen
DE	79379	Müllheim
DE	79244	Münstertal
DE	79292	Pfaffenweiler
DE	79276	Reute
DE	79361	Sasbach
DE	79227	Schallstadt
DE	79416	Schliengen
DE	79677	Schönau
DE	79641	Schopfheim
DE	79350	Sexau
DE	79294	Sölden
DE	79271	St. Peter
DE	79219	Staufen
DE	79252	Stegen
DE	79295	Sulzburg
DE	79331	Teningen
DE	79224	Umkirch
DE	79235	Vogtsburg
DE	79279	Vörstetten
DE	79183	Waldkirch
DE	79576	Weil am Rhein
DE	79367	Weisweil
DE	79677	Wembach
DE	79297	Winden
DE	79299	Wittnau
DE	79369	Wyhl
FR	67600	Muttersholtz

*Liste des membres de l'ATPN / catégorie Organisations (y compris les paroisses)  
7 Suisse, 50 Allemagne, 5 France*

CH	4055	Basel	Ahom Apotheke
CH	4144	Arlenheim	Gewaltfreie Aktion Kaiseraugst (GAK)
CH	4433	Ramlinsburg	Junges Grünes Bündnis Nordwest
CH	4056	Basel	NWA Schweiz
CH	6003	Luzern	PSR / IPPNW
CH	4053	Basel	WWF Region Basel
CH	4127	Birsfelden	Evangelische reformierte Kirchgemeinde Birsfelden
DE	79379	Müllheim	AGUS Markgräflerland
DE	79367	Weisweil	Badisch Elsässische Bürgerinitiative
DE	79418	Schliengen	BUND Ortsgruppe Bad Bellingen / Schliengen
DE	79299	Wittnau	BUND Ortsgruppe Schönberg
DE	79291	Merdingen	BUND Ortsverband Merdingen
DE	79100	Freiburg	Bündnis 90 / Die Grünen - Kreisverband Breisgau-Hochschwarzwald
DE	79100	Freiburg	Bündnis 90 / Die Grünen - Kreisverband Freiburg
DE	79219	Staufen	Bürgerinitiative Umweltschutz Staufen
DE	79194	Gundelfingen	ECOTrinova e.V.
DE	79312	Emmendingen	Emmendinger Erneuerbare Energie GmbH
DE	79110	Freiburg	Energieagentur Regio Freiburg GmbH
DE	79379	Müllheim	EnVPro
DE	79677	Schönau	EWS Schönau Vertriebs GmbH
DE	79104	Freiburg	Fabrik für Handwerk, Kultur und Ökologie e.V.
DE	79249	Merzhausen	fesa GmbH
DE	79104	Freiburg	focus.re GmbH & Co KG
DE	79369	Wuhl	Förderverein Zukunftsenergien, Solarregio Kaiserstuhl e.V.
DE	79211	Denzlingen	Fraktion Bündnis 90 / Die Grünen Regionalverband Südlicher Oberrhein
DE	79424	Auggen	Freie Wähler Auggen
DE	79098	Freiburg	Fukushima nie vergessen e.V.
DE	79100	Freiburg	Gemeinderatsfraktion Bündnis 90 / Die Grünen - Freiburg
DE	79115	Freiburg	ISES International Solar Energy Society e.V.
DE	79235	Vogtsburg	Naturschutzbund NABU Kaiserstuhl e.V.
DE	79102	Freiburg	Regionalverband Südlicher Oberrhein
DE	70173	Stuttgart	SPD Fraktion / Landtag Baden-Württemberg
DE	79423	Heitersheim	SPD Gemeinderatsfraktion Heitersheim
DE	79100	Freiburg	SPD Kreisverband Breisgau-Hochschwarzwald
DE	79539	Lörrach	SPD Kreisverband Lörrach
DE	79285	Ebringen	SPD Ortsverein Batzenberg
DE	79268	Bötzingen	SPD Ortsverein Bötzingen
DE	79206	Breisach	SPD Ortsverein Breisach
DE	79379	Müllheim	SPD Ortsverein Markgräflerland
DE	79291	Merdingen	SPD Ortsverein Merdingen
DE	79189	Breisach	Umweltliste Breisach e.V.
DE	79219	Staufen	Umweltliste Staufen
DE	79212	Staufen	ZBÖ Dämmtechnik GmbH
DE	79189	Bad Krozingen	Evangelische Kirchengemeinde Bad Krozingen
DE	79269	Bötzingen	Evangelische Kirchengemeinde Bötzingen
DE	79379	Müllheim-Britzingen	Evangelische Kirchengemeinde Britzingen-Dattingen
DE	79238	Ehrenkirchen	Evangelische Kirchengemeinde Ehrenkirchen-Bollschweil
DE	79312	Emmendingen	Evangelische Kirchengemeinde Emmendingen
DE	79241	Ihringen	Evangelische Kirchengemeinde Ihringen
DE	79232	March-Buchheim	Evangelische Kirchengemeinde March
DE	79379	Müllheim	Evangelische Kirchengemeinde Müllheim
DE	79100	Freiburg	Evangelische Pfarrgemeinde Freiburg-Südwest
DE	79312	Emmendingen	Evangelischer Kirchenbezirk Emmendingen
DE	79189	Bad Krozingen	Evangelisches Dekanat Breisgau-Hochschwarzwald
DE	79379	Müllheim-Hügelheim	Evangelisches Pfarramt Müllheim-Hügelheim
DE	79238	Kirchhofen	Katholische Kirchengemeinde Batzenberg-Obere Möhlin
DE	79189	Bad Krozingen	Katholisches Dekanat Breisach-Neuenburg
FR	67000	Strasbourg	Alsace Nature (AFRPN)
FR	67130	Fréconrupt	Association C.S.F.R.
FR	68740	Fessenheim	Société LTEC
FR	69317	Lyon	Sortir du Nucléaire
FR	68000	Colmar	Stop Fessenheim

## 6. Composition du Conseil d'administration

Durant l'année d'exercice 2018/2019, la composition du Conseil d'administration de l'ATPN était la suivante:

### pour la Suisse

Prof. Dr. Jürg Stöcklin (Président), élu vert au Grand conseil de Bâle

Andreas Fischer, élu vert au Grand conseil d'Argovie

Dr. Rudolf Rechsteiner (Vice-président), ancien conseiller national, parti socialiste

David Studer (sans appartenance politique), avocat

Nils Epprecht (directeur de la Fondation suisse de l'énergie (FSE), Zurich)

Jakob Roth (Jeunes verts), Bâle-Ville

### pour la France

Claude Ledergerber, (Vice-président), membre de la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de Fessenheim et du Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin (CSFR)

Dr. Jean-Marie Brom, Sortir du nucléaire, Strasbourg

Suzanne Rousselot, Stop Fessenheim, Colmar

### pour l'Allemagne

Jean Paul Lacôte (SPD), membre de la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de Fessenheim

Harald Lotis (sans appartenance politique), maire de Bahlingen

Axel Mayer (Vice-président), secrétaire général du BUND

Heinz Wolfgang Spranger (CDU), conseiller municipal chrétien-démocrate, Ballrechten-Dottingen

Gerda Stuchlik (Les Verts), adjointe au maire en charge de l'environnement, Freiburg i.Br.

Dr. Dieter Wörner, directeur jusqu'en 2013 de l'Office de protection de l'environnement de la ville de Freiburg i.Br., avec voix consultative

Dr. Klaus von Zahn, directeur de l'Office de protection de l'environnement de la ville de Freiburg i.Br., avec voix consultative

### Délégué du canton de Bâle-Ville I

Dr. Philipp Hübner, chimiste cantonal, département Santé, avec voix consultative

### Conseiller

Dr. Stephan Husen, département Santé de Bâle-Ville, avec voix consultative

Nous remercions chaleureusement tous les membres du Conseil d'administration et les délégués avec voix consultative du canton de Bâle-Ville et de Freiburg i.Br. pour leur précieuse collaboration.

Le Président



Prof. Dr. Jürg Stöcklin

Bâle, 8 mai 2019